

EPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Joseph SEVENO, Maire)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame DUBOIS comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES VERBAL

(Rapporteur : Monsieur Joseph SEVENO, Maire)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la précédente séance.

PATRIMOINE URBAIN, URBANISME, VIE ASSOCIATIVE SPORTS-LOISIRS, SECURITE

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES 2015

(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Adjoint)

Le bilan des acquisitions, cessions et échanges réalisés au cours de l'année 2015 est présenté au conseil municipal.

ABANDON DE SERVITUDE DE PASSAGE BUTTE SAINT LAURENT

(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission Patrimoine urbain, urbanisme, vie associative sports-loisirs, sécurité réunie le 13 janvier 2016, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à effectuer toutes les démarches en vue d'un abandon de servitude de passage de Monsieur et Madame BURLLOT au profit de la commune. Le plan d'aménagement devra tenir compte de cette servitude qui sera transformée en voirie publique ;
- à signer l'acte notarié qui sera établi par l'Office notarial de JOSSELIN ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE PARCELLES ET POURSUITE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION 2 ET 4 RUE SAINTE CROIX

(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Adjoint)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déclarer les immeubles en état d'abandon manifeste ;
- d'en poursuivre l'expropriation dans le but de sauvegarder le patrimoine et l'unité architecturale du secteur ;
- De mettre à disposition du public le projet simplifié d'acquisition publique en mairie de Josselin, aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 1^{er} mars 2016 au vendredi 1^{er} avril 2016 ;
- d'informer le public par l'affichage d'un avis en mairie et sur le site concerné et par publication dans un journal local. Un registre permettant de consigner des observations sera mis à disposition du public pendant toute la durée de présentation du dossier. A l'issue de cette présentation, le projet simplifié ainsi que le registre seront transmis au Préfet qui pourra déclarer l'utilité publique du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE PARCELLES ET POURSUITE DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION 50 ET 50 BIS RUE GLATINIER

(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Adjoint)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déclarer les immeubles en état d'abandon manifeste ;
- d'en poursuivre l'expropriation dans le but d'y réaliser l'aménagement d'un espace public et d'aires de stationnement : parking et garages ;
- De mettre à disposition du public le projet simplifié d'acquisition publique en mairie de Josselin, aux jours et heures habituels d'ouverture du mardi 1^{er} mars 2016 au vendredi 1^{er} avril 2016 ;
- d'informer le public par l'affichage d'un avis en mairie et sur le site concerné et par publication dans un journal local. Un registre permettant de consigner des observations sera mis à disposition du public pendant toute la durée de présentation du dossier.
A l'issue de cette présentation, le projet simplifié ainsi que le registre seront transmis au Préfet qui pourra déclarer l'utilité publique du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA VOIRIE COMMUNALE RUE DE LA FONTAINE

(Rapporteur : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Adjoint)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de lancer la procédure de déclassement d'une portion de la voirie communale Rue de la Fontaine
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à préparer le dossier d'enquête, à désigner le commissaire enquêteur, à prendre un arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique
- de mettre à disposition du public le dossier d'enquête publique en mairie de Josselin, aux jours et heures habituels d'ouverture
- d'informer le public par l'affichage d'un avis en mairie et sur le site concerné et par publication dans un journal local. Un registre permettant de consigner des observations sera mis à disposition du public pendant toute la durée de présentation du dossier.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

VIE ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE, ANIMATIONS, ARTISANAT D'ART

MARCHE HEBDOMADAIRE - MODIFICATIONS APPORTEES A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DE CERTAINES ACTIVITES COMMERCIALES - LOI DU 18/06/2014 DITE LOI « PINEL »

(Rapporteur : Monsieur Pierre-Louis YHUEL, adjoint)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe la durée d'exercice de l'activité au sein du marché permettant de bénéficier du droit de présentation ;
- autorise le Maire à apporter les modifications nécessaires au règlement du marché ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

PROJETS CULTURELS, VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE, VIE SCOLAIRE, JUMELAGE

CONVENTION ENTRE L'OFFICE CULTUREL DE MAURON ET LA VILLE DE JOSSELIN POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL [O] SLAM

(Rapporteur : Madame Martine GULLAS-GUERINEL, Adjointe)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat entre la commune de Josselin et l'office socio-culturel de Mauron ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer cette convention, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

FESTIVAL [O] SLAM : DEMANDES DE SUBVENTIONS

(Rapporteur : Madame Martine GULLAS-GUERINEL, Adjointe)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan ;
- autorise le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

AMENAGEMENT, TRAVAUX, ACCESSIBILITE, CADRE DE VIE

RENOVATION EN ZONE URBAINE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTIONS AVEC MORBIHAN ENERGIE POUR LE DEPLACEMENT DE CANDELABRE RUE DES CHAMPS CARNATS

(Rapporteur : Monsieur Yves ALLIX, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer les conventions à intervenir avec Morbihan Energies ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

DEPLACEMENT D'UN COFFRET ELECTRICITE RUE DES CHAMPS CARNATS

(Rapporteur : Monsieur Yves ALLIX, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve ces travaux de déplacement de coffret électricité ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

FINANCES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, Adjoint)

Le Conseil Municipal, **sur proposition de la commission finances réunie le 25 janvier 2016**, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter les subventions aux associations pour 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016	ordinaire	exception.
SPORT		
Subventions de fonctionnement :		
forfait 200 € pr nbre total licenciés < 30		
forfait 300 € pr nbre total licenciés 31 à 50		
forfait 350 € pr nbre total licenciés > 50		
Base par licencié de moins de 20 ans		
Pétanque	200,00	
Josselin Gym + subv except masse salariale 10 %		
Le Roncier Basket Josselin+ subv exc masse salariale 10 %	1 706,60	250,00
Josselin Canoë Kayak + champ. Régionaux et nationaux	467,75	
Judo club + championnat régionaux et nationaux 30 à 50 € avec plafond de 500 €	1 135,40	304,80
Flèche josselinaise	657,00	
Union cycliste Josselinaise UCJ	849,80	
UCJ : course annuelle en août (verser la subv juste après manifest.)	778,26	
CSJ (Club Sportif Josselinais : football)	1 920,80	
Tennis Club	921,20	

Sobu Kan Aïki Josselin	342,80	
	8 979,61	554,80
CULTURE		
Cinéma Beaumanoir + Festival Combat nov ts les 2 ans à compter de 2015	7 625,00	2 000,00
Comité de Jumelages (reportage sur Josselin subv except) 0,50 € X pop municipale	1 069,50	
Académie de Musique et d'Arts Sacrés + semaine	3 500,00	
Pour les associations suivantes, il est proposé d'attribuer une subvention de base de 336,60 euros puis une subvention exceptionnelle qui sera versée si l'association organise une manifestation gratuite à Josselin dans l'année.		
Eveil à la musique 10 €/élève josselinais pour les moins de 20 ans	396,60	
Association FORUM école musique 10 €/élève josselinais pour les moins de 20 ans	646,60	
Arabesque + 10 € par enfant josselinais < 20 ans	756,60	
Musigallèse base 336,60 € + 10 €/élève josselinais de moins de 20 ans	336,60	
A d e c 56	336,60	479,60
Festival théâtre + atelier théâtre	6 500,00	
Amis de la basilique	336,60	250,00
Supplément 2016 pour 25ème anniversaire		413,40
Chorale de Josselin	336,60	
Trinitoust (chorale)	336,60	
Ar c'hwil du	336,60	
Diwallerien ar c'hastell	100,00	
Comité des festivités de Josselin		6 000,00
Astour'ci	336,60	
par manifestation 200 € pour 2 manifestations	400,00	
	23 350,50	9 143,00
ECOLEES		
A p e l Notre Dame du Roncier	1 173,00	
Apel Collège Sainte Marguerite	234,60	
Amicale laïque Suzanne Bourquin	1 275,00	
Asso sport notre dame	270,30	
Asso sport Max Jacob	632,40	
Asso sport Ste Marguerite	632,40	
Asso sport Lycée Ampère	632,40	
Foyer Socio-Educatif (FSE) collège Max Jacob	100,00	
	4 950,10	0,00
SPORTS - LOISIRS		
Société des courses hippiques	1 900,00	
Le Cruguel Josselin Semi marathon	561,00	
Joyeux joggeurs	561,00	
La Josselinaise des Femmes	500,00	
Boule Josselinaise	241,00	
Josselin Escalade	241,00	
	4 004,00	0,00
SOCIAL		
Foyer Logement La Pommeraie	100,00	
A d m r (Aide à Domicile en Milieu Rural)	3 200,00	
Croix rouge	466,14	

Secours catholique	466,14	
Donneurs de sang	173,40	
	4 405,68	0,00
PATRIOTIQUE		
U n c (Union Nationale Anciens Combattants)	89,25	
F n a c a	89,25	
	178,50	0,00
DIVERS		
Souvenir Français Pays de Josselin	247,10	
Amicale du Personnel Communal	3 060,00	
Club de l'amitié	336,60	
Josselin en Transition	336,60	
Banque alimentaire	336,60	
	4 316,90	0,00
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A JOSSELIN		
NOUVEL HORIZON (aide aux pers ayant difficultés avec l'alcool)	51,00	
La Santé de la Famille - section morbihannaise	51,00	
ADFI	51,00	
Adavi 56 (Ass Dép d'Aide aux Victimes des infractions)	51,00	
Veuves et veufs du Morbihan Ass de conjoints survivants et parents d'orphelins	51,00	
Entente Morbihannaise du sport Inspection Académique Vannes 0,15 €/hab x 2471 hab (pop municipale au 01/01/16)	370,65	
Asso. Ligue contre cancer	150,00	
Les restaurants du cœur	466,14	
	1 241,79	0,00
DIVERS		
Divers subv. Exceptionnelles		1 275,65
	0,00	1 275,65
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HORS JOSSELIN		
Subvention / élève	35,30	
Chambre de Métiers Morbihan	141,20	
BTP CFA Loire Atlantique	35,30	
Maison Familiale rurale de Questembert	35,30	
Maison Familiale rurale d'éducation et d'orientation GUILLIERS	35,30	
	247,10	0,00
COMPETITION SPORTIVE EUROPEENNE POUR DES JEUNES DE JOSSELIN 150 € (dél CM du 21/02/11)		
SEJOUR A BUT HUMANITAIRE RECONNU A TOUT JEUNE JOSSELINAIS LYCEEN OU ETUDIANT		
Forfait 100 €/jeune pour un séjour à l'intérieur de L'Europe		
forfait 150 €/jeune pour un séjour en dehors de l'Europe		
Provision	500,00	
TOTAL	52 174,18	10 973,45

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CANTINE DES ECOLES PRIVEES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avis de la commission « finances » réunie le 25 janvier 2016, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2016, une aide aux frais de cantine de 122,50 euros par élève de JOSSELIN soit la somme de 12 250,00 € pour les 100 enfants josselinais :

- 33 élèves de l'école maternelle, soit la somme de 4 042,50 €
- 67 élèves de l'école élémentaire, soit la somme de 8 207,50 €

SUBVENTIONS AUX SORTIES ANNUELLES DES ECOLES

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avis de la commission « finances » réunie le 25 janvier 2016, à l'unanimité, décide d'octroyer pour 2016, un crédit de 5,50 € par enfant josselinais du primaire et de la maternelle du Groupe scolaire Suzanne Bourquin et de l'Ecole Notre Dame du Roncier pour une sortie scolaire, sous réserve d'une demande écrite avec la liste des enfants concernés et à titre exceptionnel.

CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES ET LE LYCEE POUR 2015-2016

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, Adjoint)

Le Conseil Municipal, après avis favorable de la commission « Finances », réunie le 25 janvier 2016, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de reconduire les tarifs comme énoncés ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant pour l'année scolaire 2015/2016.

LOCATION RUELE DU TERTRE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre ASTRUC, Conseiller municipal délégué)

Le conseil municipal, après avis favorable de la commission « Finances », réunie le 25 janvier 2016, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de louer l'ensemble de ces locaux au prix de 80 € par mois à compter du 15 février 2016 ;
- d'établir un bail précaire de location ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette affaire.

RÉHABILITATION DE LA SALLE DE CINÉMA – VOLET CHAUFFAGE ET VENTILATION

(Rapporteur : Monsieur Joseph SEVENO, Maire)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'implication de Josselin Communauté dans ce projet ;
- à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2016 ;
- à solliciter l'aide de l'Etat au titre du CPER ;
- à solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat de Partenariat ;
- à solliciter l'aide du Département du Morbihan ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

ÉTUDE URBAINE ET PRÉ-OPÉRATIONNELLE DU CENTRE VILLE HISTORIQUE DE JOSSELIN

(Rapporteur : Monsieur Joseph SEVENO, Maire)

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention, adopte le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter l'implication de Josselin Communauté dans ce projet ;
- à solliciter l'aide de l'Etat au titre du CPER ;

- à solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat de Partenariat ;
- à solliciter l'aide du Département du Morbihan ;
- à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

DIVERS

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

DECISION 2015/ n°34 : MISSION D'ELABORATION DE SCENARII DE MISE EN LUMIERE

La mission d'élaboration de scenarii de mise en lumière de la ville est attribuée à Parcours Lumière sise 4, Cossinade – 35310 SAINT THURIAL, pour un montant de 5 300,00 € H.T...

DECISION 2016/ n°1 : MISSION DE COORDONNATEUR SPS POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DU CINEMA

La mission de coordonnateur SPS pour le remplacement du système de chauffage du cinéma est attribuée à SARL MAHE ENVIRONNEMENT sis 24 rue de l'Yvel – 56800 LOYAT, pour un montant de 1 184,00 € H.T..

DECISION 2016/ n°2 : TRAVAUX DE REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT RUE DU CANAL

La mission de travaux de réfection d'un mur de soutènement rue du canal est attribuée à ID VERDE sise 29 rue de Guernéhué – 56880 PLOEREN, pour un montant de 15 767,50 € H.T..

DECISION 2016/ n°3 : ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR

La mission de fourniture d'un photocopieur est attribuée à BUREAU 56 sise 11 avenue Louis de Cadoudal – 56880 PLOEREN, pour un montant de 5 890 € H.T..